

# Interdiction des cellulaires et appareils mobiles – Foire aux questions

À tous les parents d'élèves fréquentant le secondaire,

## 1. Qu'est-ce qui est interdit exactement?

Sont interdits **en tout temps, du matin à la fin des cours, incluant les pauses et le dîner** :

- Les **cellulaires**;
- Les **écouteurs**, même s'ils ne sont pas utilisés;
- Les **montres intelligentes avec fonctions de communication**;
- Les **tablettes personnelles** et autres appareils mobiles non fournis par l'école.

## 2. Où s'applique cette règle?

Sur **tout le terrain de l'école**, y compris :

- Les bâtiments (classes, corridors, cafétéria, toilettes, bibliothèque, etc.);
- Les **cours extérieures, terrains sportifs et zones adjacentes utilisées par l'école**;
- Dès la **descente de l'autobus scolaire**, l'appareil doit être rangé.

## 3. Pourquoi cette interdiction complète?

Cette mesure vise à offrir un environnement propice à l'apprentissage, à la concentration et au développement d'habiletés sociales. Elle répond à la recommandation principale de la [Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux](#) et fait suite à l'interdiction du cellulaire en classe mise en place en janvier 2024 par le ministère de l'Éducation du Québec.

## 4. Les parents peuvent-ils appuyer cette démarche ?

Absolument! En famille, il est souhaitable de convenir de certaines balises concernant l'utilisation des appareils électroniques à l'extérieur de l'école. Une entente familiale peut contribuer à:

- éviter que l'élève cherche à quitter les terrains de l'école pour utiliser son appareil;
- limiter la place des écrans durant les autres temps libres de la journée (à la maison, etc.);
- s'entendre sur les nouvelles modalités de communications et de gestion familiale;
- prévenir des tensions inutiles ou des conséquences à l'école, en raison d'habitudes non modifiées.

Selon vos préférences, des outils de gestion à distance des appareils peuvent être mis en place.

Des ressources peuvent également soutenir vos réflexions telles que [pausetonecran.com](http://pausetonecran.com).

## 5. Où ranger son cellulaire?

Il est recommandé que les appareils soient rangés dans le casier dès l'arrivée à l'école, **sans y avoir accès jusqu'à la fin de la journée**. L'objectif est une **déconnexion complète** durant la journée.

## 6. Peut-on aller à l'extérieur de l'école pour utiliser son cellulaire?

Quitter les terrains utilisés par l'école dans ce but n'est **absolument pas encouragé**. L'esprit de la mesure est de **favoriser des moments sans écran** pendant la journée scolaire.

## 7. Peut-on utiliser son appareil pendant une sortie scolaire?

Non. Une sortie scolaire est considérée comme **un temps d'école**, même si elle se déroule ailleurs.

## 8. En cas d'urgence, comment les élèves peuvent-ils communiquer avec leurs parents?

- Ils peuvent se rendre au **secrétariat ou au bureau de la vie scolaire** pour téléphoner.
- En cas de besoin exceptionnel, un membre du personnel pourra accompagner l'élève.
- Les parents peuvent toujours **appeler l'école** pour transmettre un message important à leur enfant.

## 9. Que se passe-t-il en cas de non-respect de la règle?

Une approche progressive en interpellant la participation sera adoptée, par exemple :

- **Avertissements verbaux (répertoriés)**;
- **Confiscation de l'appareil**, remis aux parents;
- En cas de récidive, **obligation de laisser l'appareil à la maison** pour une durée déterminée.

## 10. Qu'en est-il des appareils pour des raisons médicales?

Des **exceptions sont prévues** pour des raisons médicales documentées (ex. : gestion du diabète).

Veuillez communiquer avec la direction pour prévoir les modalités nécessaires.

## 11. Comment les élèves pourront-ils s'occuper autrement pendant les pauses?

Les écoles bonifieront leur offre d'activités pour les élèves.